

Fiche action N°1.1 : Conduire des actions de dépistage et de prévention

Axe stratégique	Axe 1 : Prestations de soin et d'accompagnement des personnes					
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Inscription dans les axes du cahier des charges de l'ARS AuRA ; ⇒ Action 4, priorité 9 de l'axe 2 du PRS I (ex-Rhône-Alpes) : "Améliorer chez l'enfant le repérage et le dépistage précoce des troubles physiques, psychologiques, sensoriels et de l'apprentissage" ; ⇒ Une politique de prévention dans le secteur du handicap vise trois objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Eviter par le repérage, le diagnostic et l'accompagnement précoces une orientation trop systématique ou automatique vers le secteur du handicap, - Eviter le sur-handicap en promouvant un accompagnement précoce adapté, - Développer de nouvelles stratégies d'accompagnement personnalisé mettant autant que faire se peut à distance un risque de chronicisation tant des troubles que des modalités techniques de soins et d'accompagnement ; ⇒ L'expertise technique des ESMS, au service des environnements de droit commun, favorise leur capacité inclusive de manière structurelle. 					
Finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ <u>Actions de dépistage</u> : repérer les signes d'appel et les critères de persistance, répétitivité et permanence du trouble afin de mettre en place un diagnostic puis de traiter précocement ces troubles. ⇒ <u>Actions de prévention</u> : favoriser et intervenir en appui du repérage afin de favoriser l'accès à la santé et de proposer des mesures de soutien précoce des parents. ⇒ <u>Conventionner</u> départementalement avec l'éducation nationale, la PMI, d'autres ESMS pour partager des actions de prévention de la rupture de parcours. ⇒ <u>Développer des prestations en direction des environnements de droit commun</u> en : <ul style="list-style-type: none"> - Les accompagnants dans le repérage, - Partageant une culture et des outils communs, - Les intégrant à l'évaluation de la situation de l'enfant et de sa famille, - Les incluant comme ressource du projet d'accompagnement par une rétro information de l'impact des soins sur leurs pratiques collectives et individuelles. ⇒ <u>Mettre en œuvre et formaliser</u> une capacité d'intervention rapide afin de prévenir les situations de risque de rupture de parcours scolaire. 					
Périmètre	CMPP Site du Puy en Velay (43000) N° FINESS : 430007633 CMPP Site de Monistrol S/Loire (43120) N° FINESS : 430004978					
Pilote	Directrice du CMPP					
Equipe	Personnels du CMPP					
Modalités de réalisation de l'Action	Calendrier	N 201 8	N+1 201 9	N+2 202 0	N+3 202 1	N+4 202 2
	Sous-Action 1.1.1		X			
	Formation des personnels du CMPP centrée sur le repérage des troubles du comportement et des troubles de l'évolution du langage. Formations sur le rôle des familles dans la prise en charge précoce de signaux d'alerte. Organisation RH pour accompagner l'évolution des compétences. Critérisation des recrutements futurs au CMPP en fonction des compétences sur ces thèmes.					
	Sous-Action 1.1.2			X		
	Conventionnement départemental pour définir des modalités de travail avec nos partenaires et mettre ces modalités de travail au service des familles. Définition de signaux d'alertes et d'une méthodologie de travail. Formalisation de la mise en œuvre de cette intervention en prévention.					

	Sous-Action 1.1.3					X
	Mise en œuvre d'actions de dépistage puis de diagnostic des enfants dépistés « à risque ». Interventions sur situations « d'urgence » pour prévenir les risques de rupture de parcours scolaire. Traitements et/ou adresse vers des ESMS spécialisés selon les diagnostics. Actions d'accompagnement des familles.					
Moyens	Evaluation du volume respectif des actions à réaliser dans les domaines du dépistage, du diagnostic et du traitement afin d'adapter la contractualisation des objectifs d'activités à l'effectif des professionnels présents. La diversification des missions imparties au CMPP va amener une diminution du nombre des actes réalisés à ce jour (consultations individuelles ou groupales sur site).					
Indicateur(s) de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Plannings des personnels : identification des temps dévolus à chaque mission ; - Thèmes des formations suivies ; - Révision du projet d'établissement pour y intégrer ces modalités nouvelles d'intervention et de partenariat ; - Suivi du nombre d'actions réalisées. 					
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention départementale ; - Participation des personnels à des actions de formation ; - Réalisations d'actions de dépistage ; - Suivi du nombre des actions de diagnostic réalisés après dépistage ; - Formalisation d'enquêtes auprès des familles pour recueillir leur avis. 					

Fiche action N°1.2 : Développer la précocité des interventions

Axe stratégique	Axe 1 : Prestations de soin et d'accompagnement des personnes					
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Inscription dans les axes du cahier des charges de l'ARS AuRA ; ⇒ Mise en œuvre de l'action 4, priorité 9 de l'axe 2 du PRS I (ex-Rhône-Alpes) : "Améliorer chez l'enfant le repérage et le dépistage précoce des troubles physiques, psychologiques, sensoriels et de l'apprentissage" ⇒ Recommandations du rapport INSERM 2016 sur les déficiences intellectuelles : importance de la prise en charge précoce pour réduire les conséquences invalidantes des déficits et troubles, et prévenir les risques de sur-handicap. 					
Finalité(s)	<p>Avec pour objectif de réduire les inégalités d'accès à la santé et de prévenir les effets des troubles du développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre prioritairement en compte les enfants jeunes (3, 4, 5 ans) repérés par les institutions et services de niveau 1 ou par les ressources de droit commun (professionnels de santé du premier recours et environnements de droit commun de l'enfant...) ou spécialisés (Protection Maternelle et Infantile, santé scolaire, services de protection de l'enfance) ; - Développer une précocité de la prise en charge en identifiant les situations complexes pour compenser le risque de perte de chance le plus précocement possible ; - Définir des publics prioritaires pour porter une attention particulière aux enfants présentant une souffrance psychique et se caractérisant par un contexte marqué par une grande vulnérabilité (violences intrafamiliales, maltraitance, négligence grave, exposition aux violences conjugales). 					
Périmètre	CMPP Site du Puy en Velay (43000) N° FINESS : 430007633 CMPP Site de Monistrol S/Loire (43120) N° FINESS : 430004978					
Pilote	Directrice du CMPP					
Equipe	Personnels du CMPP					
Modalités de réalisation de l'Action	Calendrier	N 201 8	N+1 201 9	N+2 202 0	N+3 202 1	N+4 202 2
	Sous-Action 1.2.1		X			
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Elaborer de nouvelles modalités de travail partagées avec nos partenaires : Modalités nouvelles d'accompagnement de la demande de consultation au CMPP portées par les familles (par exemple : demande écrite sur motifs de consultation). ⇒ Gestion de la liste d'attente et des délais d'attente : Diagnostics prioritairement proposés aux enfants jeunes (moins de 8 ans) à la demande de leurs parents conseillés dans leur démarche par des services de niveau 1 ou des environnements de droit commun et adressés avec des observations et un bilan initial. 					
	Sous-Action 1.2.2				X	
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Affiner avec les partenaires les critères et les modalités d'identification des situations complexes pour définir des publics prioritaires. ⇒ Organiser des groupes de travail pour élaborer ces critères et partager les expériences avec les services concernés par l'adressage des familles au CMPP (psychologues scolaires, PMI, MDPH...). 					

Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre par les équipes en place ; - Mobilisation des équipes sur ces orientations ; - Evaluations dans le cadre de la GPEC des compétences professionnelles à identifier et développer ; - Révision du projet d'établissement.
Indicateur(s) de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement de l'âge des enfants reçus au CMPP ; - Recensement des adresses par les partenaires avec modalités élaborées de demande de consultation ; - Organisation de réunions de concertations.
Indicateur(s) de résultat	<p>Evolution de la pyramide des âges des enfants reçus (augmentation des populations de moins de 6 ans ; en 2016 12% des enfants reçus au Puy et 14 % à Monistrol).</p> <p>Comparatif entre 2018 et 2022 des situations reçues au CMPP, adressées après un premier repérage (cette donnée est déjà comptabilisée - Evolution des données).</p> <p>Nombre de réunions tenues et compte rendus des travaux.</p>

Fiche action N°1.3 : Développer une fonction d'expert en matière de DYS complexes : soins et accompagnements

Axe stratégique	Axe 1 : Prestations de soin et d'accompagnement des personnes					
Contexte	⇨ Inscription dans les axes du cahier des charges de l'ARS AuRA : ⇨ Chaque département qui n'en dispose pas devra se doter d'un ou plusieurs CMPP de niveau 2, spécialisé(s) DYS : <i>Niveau 1 : alerte, et repérage des troubles,</i> <i>Niveau 2 : diagnostic et prise en charge « simple »,</i> <i>Niveau 3 : diagnostic et de prise en charge complexe, fonctions d'expertise et d'appui.</i>					
Finalité(s)	⇨ Accroître le degré d'expertise en matière de DYS complexes : du diagnostic à la prise en charge. ⇨ Apporter une fonction d'appui et de soutien aux professionnels du niveau 1, aux autres établissements et services médico-sociaux et aux environnements de droit commun ainsi qu'à la MDPH. ⇨ Assurer la fonction de coordinateur de réseau pour l'accompagnement des enfants porteurs de troubles Dys complexes et coordonner les actions dont ils bénéficient.					
Périmètre	CMPP Site du Puy en Velay (43000) N° FINESS : 430007633 CMPP Site de Monistrol S/Loire (43120) N° FINESS : 430004978					
Pilote	Directrice du CMPP					
Equipe	Personnels du CMPP					
Modalités de réalisation de l'Action	Calendrier	N 201 8	N+1 201 9	N+2 202 0	N+3 202 1	N+4 202 2
	Sous-Action 1.3.1	X				
	⇨ Evaluer, recenser et lister nos compétences actuelles et les communiquer localement. ⇨ Actualiser le conventionnement avec différents professionnels (orthophonistes, psychomotriciens...).					
	Sous-Action 1.3.2			X		
	Mettre en place des actions de proximité avec les professionnels qui interviennent auprès des enfants identifiés.					
	Sous-Action 1.3.3					X
	Fournir à la MDPH des dossiers complets pour qu'elle les étudie.					
Moyens	- Evolution de la réglementation en matière d'actions simultanées secteur médico-social, secteur libéral ? - Réseau Dys porté par le CMPP ? - Evolution en PCPE du CMPP pour les DYS sévères ? - Etude de besoins à faire pour évaluer le nombre d'enfants concernés en Haute Loire.					
Indicateur(s) de suivi	- Actions de communication sur la fonction CMPP-DYS ; - Suivi des diagnostics de la population reçue au CMPP : nombre d'enfants diagnostiqués avec des troubles des fonctions instrumentales.					
Indicateur(s) de résultat	- Signature de conventions ; - Nombre de dossiers transmis à la MDPH ;					

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'action « hors les murs » auprès des environnements de l'enfant ; - Intégration de ces actions dans le Projet d'Etablissement.
--	---

Fiche action N°1.4 : Conserver un âge d'agrément à partir de 0 an sur le site de Monistrol						
Axe stratégique	Axe 1 : Prestations de soin et d'accompagnement des personnes					
Contexte	<p>Absence de CAMSP sur l'Est du département.</p> <p>⇒ Besoins établi lors des précédents schémas départementaux et lors des travaux récents du CREAL.</p> <p>⇒ Agrément actuel du CMPP de 0 à 18 ans ; Evolution définie par l'ARS vers 0 à 20 ans. Dispositif spécifique pour les 0-3 ans en place au CMPP avec un lien aux médecins généralistes et à une identification des enfants concernés par des partenaires de niveau 1.</p>					
Finalité(s)	Développer des actions précoces auprès des publics à risque (enfants nés prématurément...) ou d'accompagnement très précoce des enfants identifiés dès la naissance comme porteurs d'un handicap afin de développer des actions de prévention constitutives d'une stratégie économe en souffrance et prometteuse d'une évolution au mieux des compétences de l'enfant.					
Périmètre	CMPP Site de Monistrol S/Loire (43120) N° FINESS : 430004978					
Pilote	Directrice du CMPP					
Equipe	Chef de service du CMPP et personnels du CMPP de Monistrol					
Modalités de réalisation de l'Action	Calendrier	N 201 8	N+1 201 9	N+2 202 0	N+3 202 1	N+4 202 2
	Sous-Action 1.4.1	X				
	Réaliser une étude des besoins.					
	Sous-Action 1.4.2					X
	Développer l'action de dépistage de troubles précoces sur la population de 0 à 2/3 ans qui s'inscrit dans les modalités d'élaboration de la demande par les partenaires.					
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Projet basé sur développement en cours de cette activité par le site depuis deux ans ; - Savoir-faire en développement sur ce site ; - Action soutenue par une présence médicale. 					
Indicateur(s) de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude de besoins ; - Conventions (Hôpitaux, ESMS, professionnels en secteur libéral, réseau SEVE...). 					
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Pyramide des âges des enfants reçus : présence d'accueil d'enfants très jeunes au CMPP ; - Nombre de demandes par des services partenaires. 					

Fiche action N°1.5 : Réaliser une étude sur les modalités d'accueil et les actions du CMPP à développer sur l'Ouest du département et ajuster l'offre en conséquence

Axe stratégique	Axe 1 : Prestations de soin et d'accompagnement des personnes					
Contexte	⇒ Absence de CMPP sur l'Ouest du département. ⇒ Projet envisagé lors des précédents schémas départementaux ⇒ Projet déjà abordé lors du suivi du précédent CPOM. ⇒ Equilibre territorial de l'offre de soins entre les différents territoires du département					
Finalité(s)	⇒ Etudier la pertinence d'une antenne adaptée au volume et aux moyens disponibles, éventuellement rattachée au site du Puy. ⇒ Proposer des actions du CMPP en particulier en intervention en prévention des situations de rupture et lors de mise en place de PAG.					
Périmètre	CMPP Site du Puy en Velay (43000) N° FINESS : 430007633 CMPP Site de Monistrol S/Loire (43120) N° FINESS : 430004978					
Pilote	Directrice du CMPP					
Equipe	Chefs de service du CMPP					
Modalités de réalisation de l'Action	Calendrier	N 201 8	N+1 201 9	N+2 202 0	N+3 202 1	N+4 202 2
	Sous-Action 1.5.1	X				
	Réaliser une étude des besoins et évaluer les financements nécessaires.					
	Sous-Action 1.5.2			X		
	Présenter un dossier d'avenant au CPOM avec les conventionnements partenariaux					
Moyens	Sous-Action 1.5.3					X
	Mettre en œuvre les conclusions issues des phases précédentes					
Indicateur(s) de suivi	- GPEC des postes de psychologues, psychomotriciens et d'assistantes sociales (postes et volume à définir) ; - Conventionnement avec des orthophonistes ; - Réponse à rechercher pour répondre de façon économiquement viable : redéploiement de moyens internes aux PEP 43 entre ses différents établissements et services ; - Mutualisation de moyens et de personnels pour les fonctions supports au Puy (secrétariat, comptabilité, encadrement...) ; - Mutualisation de locaux avec une autre structure pour une utilisation limitée à un ou deux jours hebdomadaires.					
Indicateur(s) de résultat	- Dépôt d'une proposition d'avenant au CPOM auprès de la DTARS ; - GPEC associative ;					

- Actions mises en place sur le secteur du Pays de Lafayette selon les conclusions de l'étude de faisabilité.

Fiche action N°1.6 : Evaluer et contractualiser le volume d'activité imparti à chaque mission

Axe stratégique	Axe 1 : Prestations de soin et d'accompagnement des personnes					
Contexte	<p>⇒ Nouveau cahier des charges des CMPP.</p> <p>⇒ Missions de dépistage, de prévention, de transfert de compétences (informations / formations), de coordination des soins, de participation aux PAG, assignées au CMPP en plus de ses missions de diagnostic et traitement.</p>					
Finalité(s)	Déployer chacune des missions imparties aux personnels du CMPP.					
Périmètre	CMPP Site du Puy en Velay (43000) N° FINESS : 430007633 CMPP Site de Monistrol S/Loire (43120) N° FINESS : 430004978					
Pilote	Directrice du CMPP					
Equipe	Chefs de service et personnels du CMPP					
Modalités de réalisation de l'Action	Calendrier	N 201 8	N+1 201 9	N+2 202 0	N+3 202 1	N+4 202 2
	Sous-Action 1.6.1			X		
	Evaluer les temps nécessaires à chacune des missions et le redéploiement interne des organisations en fonction des conventions établies.					
	Sous-Action 1.6.2					X
Réaliser un prévisionnel d'activités qui intègre les différentes missions.						
Moyens	Définition du temps imparti à chacune des missions en fonction du périmètre de leur déploiement.					
Indicateur(s) de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'évolution du volume des actions de dépistage, de prévention, de diagnostic, de traitement et d'information/formation des partenaires réalisées; - Evaluation de l'activité de chaque mission ; - A partir du cadre de suivi annuel de l'activité (cadre CNSA), évaluation de l'évolution de l'activité sur 3 ans. 					
Indicateur(s) de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation du temps imparti à chacune des missions et du temps de travail des différents professionnels ; - Rendu compte de l'activité dans les rapports d'activité annuels. 					